énergie solidaire
BRETAGNE

APPEL À PROJETS 2026
BRETAGNE

- CAHIER DES CHARGES -

“Garantir l’habitabilité des logements en Bretagne.
Comment améliorer le confort des ménages en situation de vulnérabilité et de précarité énergétique ?”

Nom de la structure candidate :

Préambule

L'année 2026 a été marquée par de nouvelles évolutions de la politique de rénovation en France. Le guichet MaPrimeRénov' n'a rouvert que sous conditions, après des mois de suspension, laissant de nombreux ménages et les associations dans l'attente. Dans le même temps, un été particulièrement chaud a rappelé que la précarité énergétique ne concerne pas seulement l'hiver et ne se réduit pas aux économies d'énergie : c'est la capacité des logements à protéger leurs occupants en toutes saisons qui est en question. Un mot s'impose désormais dans le débat public : l'**habitabilité des logements**.

Au-delà de la simple étiquette énergétique, il s'agit de savoir si l'on peut vivre dignement dans son logement. Pour les ménages les plus modestes, la réponse est trop souvent négative. L'urgence de renforcer le rôle des associations qui les accompagnent vers une sortie durable de la précarité énergétique n'a jamais été aussi forte.

La situation bretonne est préoccupante : un ménage sur cinq (20,2%) est en situation de précarité énergétique liée au logement. Hausse des prix de l'énergie, logements mal isolés, effets de plus en plus visibles du dérèglement climatique : la précarité énergétique s'aggrave, l'hiver comme l'été. Pour ces ménages, c'est une triple peine : des factures plus lourdes, un logement inconfortable et une santé qui se dégrade.

C'est dans ce contexte qu'Énergie Solidaire Bretagne lance son premier Appel à Projets doté d'une enveloppe de **80 000 €.**

Pour cette première édition, l'instance de gouvernance locale du programme, le Comité d'engagement, a décidé d'orienter son soutien vers cette question de l'habitabilité dans le logement.

« Garantir l'habitabilité des logements en Bretagne. Comment améliorer le confort des ménages en situation de vulnérabilité et de précarité énergétique ? ».

Les actions de sensibilisation seules, qui n'intègrent pas un volet d'accompagnement aux travaux, par l'opérateur ou un partenaire, ne seront pas retenues par le Comité d'Engagement afin de garantir au maximum une sortie durable de la précarité énergétique pour les ménages concernés.

Les candidats sont par ailleurs invités à mettre en avant toutes les initiatives distinctives de leurs projets : recours aux énergies renouvelables et aux matériaux bio-sourcés pour des rénovations environnementales, attention portée à des publics vulnérables ou déploiement d'actions sur des territoires isolés, prévention de l'effet rebond, attention portée aux impacts sur la santé, etc. (*liste non exhaustive)*.

Calendrier de l'Appel à Projets

- Ouverture des candidatures le **18 novembre 2026.**
- Réception des dossiers de candidature jusqu'au **18 février 2027 inclus.**
- Sélection des associations lauréates par le Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Bretagne au plus tard le **30 avril 2027.**

Critères d'éligibilité

Énergie Solidaire Bretagne a vocation à soutenir tout type d'action d'**intérêt général,** portée par des **associations,** qui vise à faire reculer la précarité énergétique dans sa composante « logement ».

Dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe 2026, d'un montant de **80 000 €**, le Conseil d'Administration a acté que seules les associations porteuses d'un projet **respectant les termes et modalités prévus par le présent cahier des charges étaient éligibles** à un financement de la part du fonds de dotation.

Les programmes proposés peuvent s'inscrire dans la phase **pré-diagnostic et / ou post-diagnostic socio-technique**.

Sont donc éligibles, les **associations** :

- qui mènent une action d'**intérêt général** ;
- qui répondent à la **thématique** proposée ;
- qui sont localisées et qui interviennent en **région Bretagne**.

Cadre de l'appel à projets

Montant maximum attribué par projet : **40 000 €**

Durée maximum du soutien : **2 ans**

Afin de laisser aux porteurs de projets la latitude d'adapter leur demande, le Comité d'Engagement n'a fixé ni montant ni durée minimum de soutien.

Présélection et processus de sélection

Phase 1	Présélection des candidatures

L'équipe opérationnelle d'Energie Solidaire réceptionne et vérifie l'éligibilité de chacune des candidatures reçues.
Elle présélectionne *in fine* 10 candidatures au maximum, avec l'appui si nécessaire du Conseil d'Administration ou du Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Bretagne.

Phase 2	Sélection des lauréats et validation des fonds alloués

Les candidatures présélectionnées sont transmises pour étude à chaque membre du Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Bretagne.

Réunis en assemblée plénière, les membres du Comité d'Engagement délibèrent et sélectionnent par vote les associations lauréates ainsi que les montants alloués à chaque projet.

Le Conseil d'Administration valide ensuite la liste des associations lauréates et la répartition des fonds décidées par le Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Bretagne.

Phase 3	Annonce officielle des lauréats

L'annonce officielle des structures lauréates aura lieu à l'occasion d'un événement organisé par Énergie Solidaire, dont les modalités seront communiquées ultérieurement aux lauréats.

Thématique et critères d’attribution

Pour cette première année, le Comité d’Engagement d’Énergie Solidaire Bretagne a choisi de placer la notion d’**habitabilité** au cœur de l’Appel à Projets. Il invite ainsi les associations à démontrer concrètement en quoi leur projet l’intègre.

Les candidats sont donc attendus sur l’explicitation de leur approche, les actions envisagées et les résultats attendus au regard de cet enjeu.

La **thématique** de ce premier Appel à Projets d’Énergie Solidaire Bretagne est la suivante :

“Garantir l’habitabilité des logements en Bretagne. Comment améliorer le confort des ménages en situation de vulnérabilité et de précarité énergétique ?”

Quatre critères d’attribution permettent de départager les associations candidates et sont détaillés dans le dossier de candidature.

Critères d’attribution	
Présentation de la structure et expérience de travail en réseau	15%
Description projet (bénéficiaires et actions réalisées)	50%
Méthodologie du projet (moyens mis en oeuvre et évaluation)	20%
Critère libre	15%

Spécificités du critère « libre »

Les membres du Comité d’Engagement d'Énergie Solidaire Bretagne ont décidé de proposer un critère dit « libre ». Avec ce critère, les candidats sont invités à exposer en quelques mots la plus-value et les spécificités éventuelles de leurs projets.

Opérations de communication

Le présent appel à projets revêt un double objectif : lutter plus efficacement contre la précarité énergétique en Bretagne et fédérer un réseau d'acteurs sur le territoire autour des enjeux multidimensionnels de la précarité énergétique.

C'est pourquoi chaque lauréat du présent appel à projet s'engage à :

- Mentionner le partenariat avec Énergie Solidaire sur l'ensemble de ses outils promotionnels et de communication, pendant toute la durée de la convention de partenariat et dans les trois mois après la notification des résultats.

- Permettre à Énergie Solidaire d'afficher sur l'ensemble de ses outils de communication le logo de l'association ainsi que les informations relatives au projet soutenu dans le cadre de ce partenariat (après validation par l'association des documents qui la concernent).

- Permettre à Énergie Solidaire de valoriser le projet ou l'action de l'association par tout outil audiovisuel le cas échéant, avec l'accord de l'association.

- S'engager à se rendre disponible à l'occasion des événements proposés par Énergie Solidaire.

Modalités de candidature

/!\ Pensez-y : envoyez-nous votre dossier au plus tôt, sans attendre la date limite !
Cela nous permettra, si besoin, de vous demander des compléments d'information.

Merci d'envoyer votre candidature par mail à :

Marion REMY, Responsable Programmes
marion.remy@energie-solidaire.org

En indiquant en objet du mail : AAPB26 + NOM DE VOTRE STRUCTURE

Pièces à joindre à votre candidature :

- Dossier de candidature dûment rempli
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action
- Budget prévisionnel de l'action
- Rapport d'activité et financier 2025 de la structure
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Le présent cahier des charges paraphé et signé

Personne en charge du suivi de la candidature

NOM, Prénom :

Qualité :

Adresse email :

Numéro de téléphone :

Signataire

NOM, Prénom :

Qualité :

Date :

Signature :